GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 276

L'alimentation, c'est la vie !

L'Association nationale des industries alimentaires rassemble **32** syndicats métiers, **6** membres associés et **17** associations régionales, représentatives des **19000** entreprises alimentaires de France.
L'agroalimentaire est le **1er** secteur économique français avec un chiffre d'affaires de **212 milliards** d'euros et le **1er** employeur industriel avec **510 000 salariés.**

Le point de vue de l'ANIA sur la Stratégie Nationale Bas Carbone 3

EN BREF

L'ANIA salue les travaux réalisés pour établir la SNBC 3 et la volonté d'apporter de la visibilité aux acteurs en bâtissant une trajectoire cohérente avec les objectifs européens et internationaux en concertation avec les parties prenantes, et en coordination avec les travaux des filières (feuilles de route de décarbonation notamment).

Dans le cadre de leur feuille de route Décarbonation à horizon 2030 prévue par les accords de Paris, les industries agro-alimentaires ont établi un scénario de réduction des émissions de 50% sur leur « scope 1 », proche des objectifs de la SNBC 3 (-47%). L'évaluation des investissements nécessaires pour atteindre ces objectifs dans des délais très courts se situe entre 5,4 et 6,9 milliards d'euros entre 2015 et 2030.

Ces objectifs ne seront atteignables que si sont réunies les conditions suivantes :

- Une énergie décarbonée disponible en quantité suffisante, stable et à un coût compétitif et prévisible pour l'industrie, en particulier de l'électricité et de la biomasse ;
- Un niveau d'aides publiques incitatif, anticipé pour soutenir l'effort d'investissement et adapté à l'envergure des industries les plus concernées ;
- Un accompagnement efficace des entreprises, en particulier des PME, en matière de compétences techniques et de ressources humaines nécessaires.

La préservation de la compétitivité des entreprises agro-alimentaires, pourtant indispensable au financement de cette stratégie, n'est pas suffisamment prise en compte par cette nouvelle SNBC. L'industrie agro-alimentaire s'interroge sur :

- l'adéquation entre les mécanismes d'aides à la décarbonation à venir et les besoins de financement pour atteindre les objectifs de la SNBC 3
- la faisabilité de l'accès à une énergie décarbonée à un prix compétitif, disponible et stable dans le temps au vu du contexte sur le post-ARENH et des questions de disponibilité de la biomasse - problématique non totalement adressée dans la SNBC 3 alors qu'elle fait partie de nombreuses feuilles de route sectorielles
- la faisabilité opérationnelle d'atteinte des objectifs à horizon 2030, compte tenu de l'envergure des projets à déployer et des spécificités de chaque secteur.

Un enjeu de compétitivité pour les industries agro-alimentaires

La feuille de route Décarbonation des industries agro-alimentaires

En septembre 2023, l'ANIA a publié la feuille de route Décarbonation des 19 000 entreprises de l'agro-alimentaire qu'elle représente, conformément à l'obligation de l'article 301 de la loi 2021-1104 du 22 août 2021.

Cette feuille de route répertorie les émissions directes de gaz à effet de serre liées aux activités de transformation de la filière (scope 1), soit 9,9 Mt CO2eq en 2015 représentant 12 % des émissions de l'industrie manufacturière française. Ces 9,9 Mt sont principalement liées à la production de chaleur et de froid avec environ 14 % liés à l'utilisation de gaz HFC (hydrofluorocarbures, utilisés comme fluides frigorigènes) et 85 % liés à la combustion de produits énergétiques fossiles.

Les objectifs de décarbonation sont conditionnés à la compétitivité des entreprises

Trois leviers ont été identifiés pour atteindre les objectifs de décarbonation :

- Efficacité énergétique ;
- Substitution des combustibles fossiles essentiellement par l'électrification des procédés ;
- Réduction des HFC dans la production de froid.

Entre 2015 et 2020, l'investissement des IAA pour la limitation des gaz à effet de serre a été de 376 millions € avec un doublement du rythme dès 2020. Les besoins en investissement ont été estimés pour :

- Objectif 1 : - 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 : besoin en investissement de 4 à 5,2 milliards entre 2015 et 2030,
- Objectif 2 : - 50% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 : besoin en investissement de 5,4 à 6,9 milliards entre 2015 et 2030
- Objectif n°3 : - 80% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 : besoin en investissement de 12,4 milliards à 16 milliards entre 2015 et 2050.

Les investissements nécessaires pour continuer la décarbonation de nos industries agro-alimentaires sont conséquents. La préservation de la compétitivité des industries agro-alimentaires françaises par rapport au reste du monde, est donc essentielle pour financer cette décarbonation.

La conditionnalité de la faisabilité des trajectoires

Les leviers de décarbonation sont dépendants du montant des investissements, du renforcement des aides de l'Etat et des conditions suivantes :

- Disponibilité en quantité suffisante et à un prix compétitif de l'énergie décarbonée pour l'industrie en particulier de l'électricité et de la biomasse ;
- Niveau d'aides publiques incitatif et anticipé pour soutenir l'effort d'investissement et adapté à la taille des industries concernées ;
- Accompagnement des entreprises : les entreprises, et en particulier les PME, n'ont pas les compétences techniques ni les ressources humaines nécessaires pour mener à bien leur trajectoire.

Les interrogations des industries agro-alimentaires vis-à-vis de la SNBC 3

Niveau d'ambition des objectifs de réduction d'émissions

Les objectifs de la SNBC 3 sont proches de ceux du scénario n°2 travaillé par les industries agro-alimentaires dans le cadre de leur feuille de route décarbonation publiée en 2023 :

- Scénario 2 de la feuille de route établie par les industries agroalimentaires : -50% en 2030 vs 2015
- Hypothèse de la SNBC 3 : -47% en 2030 vs 2025.

Atteindre ces objectifs reste ambitieux :

- En 2023, les émissions de deux secteurs ont fortement baissé pour des raisons conjoncturelles : 1/ le secteur sucre, suite à une récolte 2022 très faible et 2/ le secteur amidon, avec une baisse de l'activité. Le secteur sucre représente à lui seul 30% de cette baisse et aura moins d'effet sur les années à venir.
- La forte baisse des émissions de HFC réalisée depuis 2015 explique également la tendance baissière des dernières années. Cet effet

commence à se tasser et ne devrait plus avoir d'effet significatif avant la fin de la décennie.

Adéquation entre les mécanismes d'aides à la décarbonation à venir et les besoins de financement

Dans le scénario 2 de sa feuille de route de décarbonation, l'industrie agro-alimentaire a estimé à entre 5,4 à 6,9 milliards entre 2015 et 2030 les besoins de financement.
L'industrie agro-alimentaire est malmenée depuis 2015, en raison d'une destruction de valeur systématique et systémique qui dégrade sa compétitivité. Aucun autre secteur, en France et en Europe, ne connaît une telle situation. A cette situation se sont ajoutées la crise Covid, la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie. La priorité des entreprises agro-alimentaires est de maintenir une rentabilité dans un contexte plus que défavorable.
Le déploiement des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la SNBC 3, nécessite de disposer d'un niveau d'aides publiques incitatif et anticipé pour soutenir l'effort d'investissement.

En l'état actuel, l'industrie agro-alimentaire s'inquiète des financements publics qui pourront être alloués, suite aux signaux contradictoires donnés sur le budget 2025 même si le maintien de 1,6 Md€ pour la décarbonation de l'industrie reste un signal positif.

L'ANIA appelle à une cohérence des leviers de politique publique pour débloquer les investissements les plus efficaces et maitriser les impacts budgétaires, en s'appuyant sur des indicateurs comme le coût des émissions évitées. Une clarification sur les différents outils économiques qui pourraient être déployés (signaux prix fiscaux et du CO2, ressources disponibles pour accompagner la transition écologique, fléchage des recettes fiscales, outils parafiscaux comme les CEE, redistribution des recettes issues de la tarification du carbone) est attendue.

Les mécanismes actuels ne sont pas suffisamment adaptés à la réalité des projets industriels et au contexte économique. Il est nécessaire d'adapter le cadre de ces aides pour plus de flexibilité et d'adaptation par rapport aux coûts.

Accès à une énergie décarbonée à un prix compétitif, disponible et stable dans le temps

Concernant le mix énergétique, les hypothèses prises dans la SNBC 3 sont difficiles à commenter car elles portent sur un agrégat « industries agro-alimentaires » (*vs* une déclinaison secteur par secteur). Toutefois, la SNBC 3 repose sur un basculement du gaz vers l'électricité et un accroissement de la part de l'électricité à 48 % en 2030.

Le contexte sur le post-ARENH, les grandes incertitudes tant sur les conditions contractuelles d'achat d'électricité que sur l'existence d'un réseau en capacité d'acheminer et de fournir l'électricité jusqu'aux sites (contexte de ruralité) ; ne permettent pas pour l'instant aux industries agro-alimentaires de se projeter sur une électrification de leurs procédés. Elles doivent avoir accès à une électricité à un prix compétitif, décarbonée, disponible et stable dans le temps.

A cela s'ajoutent les questions de disponibilité de la biomasse, problématique non totalement adressée dans la SNBC 3 alors que nombre de secteurs font de la biomasse un élément clé de leurs feuilles de route de décarbonation. Les incertitudes restent sur ses usages, ses gisements et la capacité d'absorption des puits de carbone dans l'attente des résultats des travaux de modélisation.

Enfin, se pose la question du coût final de l'énergie en 2030 par rapport à la situation actuelle, dans la mesure où aucune étude d'impact n'a été réalisée à date et que les acteurs économiques manquent de visibilité sur l'évolution à venir du cadre énergie-climat (post-ARENH, réforme des CEE, ETS 2, MACF notamment).

Faisabilité opérationnelle d'atteinte des objectifs à horizon 2030

Les industries agro-alimentaires s'interrogent sur la faisabilité d'atteinte des objectifs à horizon 2030 compte-tenu de l'envergure des projets à déployer et de la nécessité, pour ce faire, d'articuler dans le temps, des trajectoires technologiques, industrielles, sociales et économiques ainsi que des actions de politique publique (notamment en termes de soutien financier).
Certains secteurs agro-alimentaires ont déjà fortement basculé à l'électricité pour leurs process et ne voient pas de leviers disruptifs additionnels pour atteindre les 50%. Les transports pourraient être un levier, qui n'ont pas été inclus dans ce cahier d'acteurs.

La revue des hypothèses prises dans la SNBC 3

La revue précise des hypothèses prises dans la SNBC 3 est complexe à réaliser compte tenu du fait que les industries agroalimentaires sont présentées en données agrégées, à l'exception du secteur sucrier, directement mentionné dans les documents de la consultation.
Un retour exhaustif a été réalisé et transmis à l'administration par le secteur du sucre sur les données le concernant dans les documents associés à la concertation. Les principaux retours ont porté sur les hypothèses de mix énergétique, et notamment sur les parts d'électrification et de biomasse solide exagérément élevées considérant les caractéristiques du procédé, la situation géographique des sites et la très forte saisonnalité de l'activité sucrière.

La méthode utilisée par l'ADEME pour obtenir ces hypothèses et les données sur lesquelles elle se base ne nous ont pas été communiquées ce qui ne nous permet pas de nous prononcer sur celles-ci.

Conclusion

Les industries agro-alimentaires ont engagé des processus de décarbonation de leurs activités productives. Toutefois, atteindre les objectifs particulièrement ambitieux que s'est fixée la France, dans des délais très contraints, suppose de préserver la compétitivité des acteurs industriels.

L'enjeu de la compétitivité des entreprises est central quand il s'agit de décarbonation. Le rapport Draghi établit clairement le besoin qu'a l'Europe de retrouver sa compétitivité face au reste du monde. La décarbonation ne doit pas être synonyme de désindustrialisation, et encore moins de décroissance.

Les objectifs ambitieux de la stratégie nationale bas carbone sont associés à des investissements importants et nécessitent l'accès à des dispositifs de financements publics clairs, adaptés et ambitieux.

Les calculs du bouclage biomasse sont à approfondir rapidement pour garantir aux entreprises un cadre clair et une visibilité suffisante pour sécuriser leurs investissements et réaliser les trajectoires.